

# **CONSEIL MUNICIPAL ENFANTS**

MAIRIE - 48 Place de la Libération - Cours La Ville - 69470 COURS Tél. : 04 74 89 71 80 - Fax : 04 74 89 89 03 - Courriel : commune@mairie-cours.fr

# Compte rendu de la réunion du 14/12/2018

#### Présents :

<u>Intervenants</u>: Michel LACHIZE (Maire de COURS), Ginette MANARY (Adjointe chargée du CME – Cours La Ville), Yolande AIGLE (Maire délégué – Thel), Lydie LEROY (Adjointe – Pont-Trambouze), Jonathan PONTET (Conseiller Municipal, Intervenant au CME), Justine MERCIER (Secrétaire de Mairie).

Conseillers Municipaux Enfants:

- École Léonard de Vinci : Milan PERRAUD, Zakaria GUIA, Laura DEMURE
- École Marcel Pagnol : Clara LEPINE, Yannis CHERPIN
- École St Charles : Lila MERCIER, Emma CHAVALIER, Clarisse VESCOVI, Alban DUBREUIL
- Ecole « La Farandole » : Faustine TACHET, Janelle BIRCK,
- Ecole de Thel: Thomas LENOIR, Thomas GONNACHON

Excusés : Astrid PILON (Ecole L. de Vinci)

Absents:

### 1. <u>Installation et présentation des membres du Conseil Municipal Enfants</u>

- Mr Michel LACHIZE, Maire de COURS souhaite la bienvenue à chaque nouveau conseiller municipal enfant et leur adresse ses sincères félicitations pour cette élection. Il leur précise que leur nouveau rôle est de représenter leurs camarades. Il espère que ce mandat de jeune élu leur donne vocation pour être élu plus tard, à l'âge adulte.
- Tour de table pour que chacun se présente
- Photo du groupe pour la presse

#### 2. Présentation de la Commune de COURS

En France, il y a 36 000 communes. La population d'une Commune élit un Conseil Municipal, qui luimême élit un Maire. Cette assemblée se réunit régulièrement pour s'occuper des affaires de la Commune.

Il est expliqué qu'à Cours, la commune a une particularité. En effet, depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 2016, il s'agit d'une Commune Nouvelle. C'est-à-dire, que les Communes historiques de Cours La Ville, Pont-Trambouze et Thel se sont regroupées pour former une seule Commune, appelée COURS. L'objectif de ce regroupement est de mutualiser les moyens humains, financiers et techniques de chaque commune historique, pour créer une Commune Nouvelle plus forte, pour l'avenir.

Il leur est également expliqué qu'une Commune a en charge la gestion de l'Etat Civil (Naissance, Mariage, Décès), la protection de l'ordre public avec la Police Municipale, l'enseignement avec les écoles maternelles et primaires, l'action sociale, l'urbanisme, les services sportifs et culturelles : piscine, salle des sports, stades, bibliothèque, salle de cinéma, l'entretien de la voirie et organiser les différentes élections. Pour se faire, elle dispose d'un budget, avec des recettes et des dépenses.

Quelques questions sont posées aux enfants, afin de voir s'ils connaissent bien leur Commune :

- Le Nom du Maire de COURS : Mr Michel LACHIZE
- Le Nom du Maire déléqué de Cours La Ville : Mr Georges BURNICHON
- Le Nom du Maire délégué de Pont-Trambouze : Mr David GIANONE
- Le Nom du Maire délégué de Thel : Mme Yolande AIGLE
- Nombre d'habitants : 4 691
- Noms des habitants de Cours La Ville : les Coursiauds et les Coursiaudes
- Noms des habitants de Pont-Trambouze : les Pontrambouziens et les Pontrambouziennes.
- Noms des habitants de Thel : les Thelois et les Theloises
- Sites connus à COURS : Parc Poizat, Cinéma, Bibliothèque, Piscine, Stade de la Croix Dumont, Centre social, Parc de la Farandole
- Participation des Conseillers Municipaux Enfants aux activités proposées par les associations de COURS : Gymnastique, Judo, Musique (Batterie, Flûte traversière et Accordéon), Foot
- Participation à des manifestations locales : Fête du 8 Décembre, Fête des Marrons, Fête du Boudin ; Fête du Pain, Salon des Amis des Arts.

#### 3. Présentation des missions du Conseil Municipal Enfants

Ce conseil, qui est composé d'enfants des classes de CM1 et CM2 de toutes les écoles primaires de COURS, permet aux jeunes d'apprendre la démocratie, mais aussi de réfléchir, discuter et s'exprimer sur la vie de la commune.

Il est précisé que la démocratie peut se définir comme une forme de gouvernement dans laquelle la souveraineté appartient au peuple. Aussi, avec la démocratie chacun est libre d'échanger ses idées et opinions avec autrui.

Les élus du CME représentent les jeunes de l'ensemble de la Commune : leurs amis, leurs camarades d'écoles ou d'associations, ... Ils doivent être à l'écoute des demandes et idées des autres, puis savoir les rapporter au sein de cette assemblée. L'objectif de leur mandat est de proposer des projets pour améliorer la vie quotidienne des enfants à COURS.

De plus, il est rappelé que chacun a été élu pour 2 ans et que dans le cadre de leur nouvelle fonction d'élu, les Conseillers Municipaux ont des obligations à respecter :

- Assister aux réunions du CME,
- Proposer et participer aux projets et manifestations de cette assemblée.
- Participer aux cérémonies de la Commune : commémorations, vœux du maire, ...
- Informer ses camarades des décisions prises au sein du Conseil.

De plus, il est demandé aux jeunes élus de bien vouloir réfléchir pour la prochaine réunion à leurs attentes sur les missions ou réalisations de projets au sein du CME. Un tour de table sera organisé pour permettre à chacun de s'exprimer sur le sujet. Puis, le groupe du CME sera divisé en commissions pour travailler et approfondir ses idées.

# 4. Election d'un Maire et de ses Adjoints au sein du CME

Il est également annoncé aux enfants qu'un Maire sera élu, ainsi que ses Adjoints, par les autres membres du CME à la prochaine réunion.

Ce Maire aura pour rôle essentiel de représenter le groupe du CME auprès d'autres instances, comme leurs pairs du Conseil Municipal. Il devra également prendre des décisions sur le travail mené en commissions.

Chaque enfant est donc invité à réfléchir à sa candidature à ce poste pour la prochaine réunion.

#### 5. Visite de la Mairie

Pour clôturer cette première réunion, une visite des locaux de la Mairie est effectuée : bureau de Mr le Maire et de ses Adjoints, bureaux des agents administratifs et du policier, salle du Conseil Municipal et des Mariages, local des archives communales.

Et enfin, il est remis aux enfants une lettre adressée à leurs parents, avec une fiche de renseignements et une autorisation parentale II leur est demandé de bien vouloir rapporter ces documents dûment remplis à la prochaine réunion.

## Prochaine réunion prévue le Vendredi 1er Février 2019 à 17h

## Bonnes vacances et bonne fête de fin d'année à tous!

